

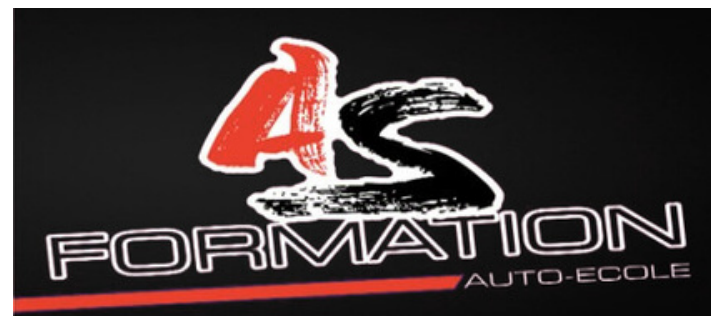
HORAIRES OUVERTURE DU BUREAU ET COURS DE CODE

OLONNE S/MER	Ouverture du bureau	Code
Lundi	14h -17h	-
Mardi	9h00-12h00 / 14h00 -19h00	18h00 - 19h00
Mercredi	14h00 - 18h00	17h00 - 18h00
Jeudi	9h00 - 12h00	18h00 - 19h00
Vendredi	9h00-12h00 / 14h00 -18h00	-
Samedi	10h00 - 12h00	10h00 - 12h00
dimanche	Fermé	-

9, rue des Sables  
85340 OLONNE-SUR-MER  
Agrément n° E 03.085.0462.0

BRETIGNOLLE	Ouverture du bureau	Code
S Lundi	Fermé	-
Mardi	18h00 - 19h00	18h00-19h00
Mercredi	17h00 - 18h00	17h00-18h00
Jeudi	14h00 - 19h00	18h00-19h00
Vendredi	Fermé	-
Samedi	10h00 - 12h00	10h-12h
dimanche	Fermé	-

6, boulevard du Sud 85470  
BRETIGNOLLES-SUR-MER  
Agrément n° E 12.085.0566.0



## Permis AM SCOOTER

### Contact :

- Agence Olonne sur Mer : 02.51.96.87.70
- Agence Bretignolles sur Mer : 02.51.22.45.45
- Sébastien Maillet : 06.67.45.77.50
- Mail : asformation85@orange.fr

<http://www.asformation-85.com>



Auto-école As Formation



Asformation85



## TARIFS

### *Formationscooter*

Forfait 8h En 2 demi-journées

En groupe ..... 245 €

Individuel ..... 320 €

Comprenant :

Frais de dossier

Fournitures pédagogiques

5h de pratique

3h de théorie dont un bilan avec un parent\*

Demande création de permis ANTS

\*Prévoir la dernière heure de formation en présence d'un parent (Obligatoire)

### Obligatoire pour la formation :

- Blouson avec poches intérieures pour la radio.
- Casque homologué
- Paire de gants norme CE

Adapté à la météo...

*Les prix s'expriment TTC. Tarifs à partir du 8/07/2026*

## DOCUMENTS A NOUS FOURNIR

- Photos d'identité ANTS (numérique + signature)  
(e-photo au photomaton)  
Les photos dites 'officielles' seront refusées !
- Carte d'identité recto/verso de l'élève
- Carte d'identité recto/verso d'un parent\*
- Justificatif de domicile\* ( de moins de 6 mois)
- Attestation sur l'honneur\* que l'élève réside bien à cette adresse depuis plus de 3 mois

\*AU MEME NOM ET PRENOM

- ⚠ Dans le cas où le parent porterait un nom différent, merci d'apporter également le livret de famille.
- ASSR 2 (daté, signé par le collègue et l'élève)
- Permis de conduire actuel
- Attestation de recensement (âgé de 16 à 18 ans)
- Journée d'APPEL/JDC (âgé de 17 à 25 ans)

L'auto-école se réserve le droit de reporter une session lorsqu'elle estime que toutes les conditions de sécurité nécessaires ne sont pas assurées.

### Modalités de règlement:

***Payable en 1 fois à l'inscription.***